

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 22 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 6

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 16 septembre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme MARODON, M. MIRANDON, Mme MONTEUX, Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme BERGERON : Pouvoir à M. GIRODET
M. BOMPUIS : Pouvoir à Mme ROYON
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ROUSSET
M. LAIR : Pouvoir à M. DUPUIS
M. MASSARDIER : Pouvoir à Mme BONNEFOY
M. MARCON : Pouvoir à Mme SANDRON

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme MARCOUX
Mme NAVARRO-OTT
M. VALEYRE

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

n° 20260922_D_129

Commission :
Services à la
Population

Objet :
Tarifs Usine Idéale :
mise à jour pour les
agents de la CCLS et
de ses communes

Madame la Vice-Présidente en charge de la Commission Services à la Population rappelle que le Conseil Communautaire en date du 24 février 2026 a délibéré sur les tarifs d'entrée de l'Usine idéale.

Afin de favoriser l'accès à l'Usine idéale aux agents du territoire, elle propose d'étendre le bénéfice du tarif réduit aux agents de la Communauté de communes Loire Semène et de ses communes membres, sur présentation d'un justificatif professionnel.

Ces tarifs d'entrée sont ainsi définis comme suit :

Tarifs individuels :

- Adulte : 6 €
- 6 à 18 ans : 4 €
- Tarifs réduits (résidents CCLS, employés communaux et communautaires de la CCLS, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes à mobilité réduite) : 4 €
- Enfants de moins de 6 ans : gratuit

Tarifs groupes :

- Groupe d'adultes : 4 €/personne (minimum 10 adultes - accompagnateurs gratuits)
- Groupes d'enfants : 3 €/enfant (minimum 10 enfants - accompagnateurs gratuits)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise en place des conditions d'application du tarif réduit mentionné ci-dessus.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

AR Prefecture Le Secrétaire de séance

043-244301131-20260922-20260922_D_129-DE
Reçu le 07/10/2026

Sébastien ARNAUD

Le Président,

Frédéric GIRODET

